




PRÉFET
DES ARDENNES
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction
Départementale
des Territoires

**ENSEMBLE
DEMAIN
DURABLEMENT**

**RÉSEAU
DÉPARTEMENTAL
TRANSITION
PLANIFICATION ET
AMÉNAGEMENT**

En
partenariat
avec



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ?

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Informations pratiques

Ateliers participatifs « Fresque du sol » :

Ateliers réalisés en groupes répartis dans plusieurs salles (voir informations délivrées à votre arrivée). Les listes des différents groupes sont également affichées à l'entrée de l'amphithéâtre et des salles correspondantes.



LA FRESQUE DU SOL

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Informations pratiques

Quizz :

Un quizz de 2 questions vous est proposé :

- Quel type de sol a été le plus artificialisé entre 2012 et 2018 dans les Ardennes ?
- A quel rythme augmente l'artificialisation des sols par rapport à la croissance démographique ?

Les réponses seront affichées lors de la deuxième séquence.

Aller vers
app.klaxoon.com

ESFD TTC

app.klaxoon.com/join/ESFD TTC



Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Table ronde

Animation

Christophe Fradier, Directeur départemental des territoires

Participants

Alain Toubol, Directeur de l'Établissement public foncier Grand-Est

Sophie Hardouin, Directrice territoriale Marne / Ardennes de la Banque des territoires

Laurent Chateau, coordinateur national « friches » à l'ADEME

Cécile Ginez, responsable d'études en sobriété foncière au CEREMA

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023




PRÉFET
DES ARDENNES
*Liberté
Égalité
Fraternité*
Direction
Départementale
des Territoires

**ENSEMBLE
DEMAIN
DURABLEMENT**

**RÉSEAU
DÉPARTEMENTAL
TRANSITION
PLANIFICATION ET
AMÉNAGEMENT**

En
partenariat
avec


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Implication de la loi visant à simplifier la mise en œuvre du ZAN

Loi n°2023-630 du 20 juillet 2023

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Les fondamentaux (rappel)

La réduction du rythme de 50 % reste en vigueur mais...

La mutualisation des grands projets pourra faire décroître le quota alloué à chaque territoire...

Ce quota sera par ailleurs vu dans le cadre d'un équilibre régional (SRADDET).

La consommation foncière intervenue depuis 2021... compte dans le « droit à urbaniser » des documents en cours d'élaboration pour la tranche allant jusqu'à 2031.

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Accord d'un délai supplémentaire

SRADDET :

Délai de **9 mois supplémentaires** pour intégrer la loi Climat et résilience
→ il doit donc être approuvé d'ici le 22 novembre 2024.

A compter de son adoption, les SCoT ou, à défaut, les PLU et CC intègrent les objectifs de sobriété foncière lors de leurs premières révisions ou modifications (quel que soit l'objet).

SCoT :

Délai de **6 mois supplémentaires** → doivent être approuvés d'ici le 22 février 2027.

A défaut, aucune dérogation au principe d'urbanisation limité accordée jusqu'à l'approbation du SCoT.

PLU(i) et CC :

Délai de **6 mois supplémentaires** → doivent être approuvés d'ici le 22 février 2028.

A défaut, aucune autorisation d'urbanisme ne pourra être accordée dans les zones AU des PLU(i) et les zones constructibles des CC.

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Instauration d'une surface minimale d'un hectare

- Concerne uniquement les communes qui, d'ici le 22 août 2026, sont ou seront couvertes par un document d'urbanisme (PLU(i) ou CC) approuvé, arrêté ou prescrit.
- **Garantie d'une surface minimale de 1 ha.** Pour les communes nouvelles dont l'arrêté de création a été pris après le 1^{er} janvier 2011, majoration de 0,5 ha par commune déléguée, dans la limite d'un plafond de 2 ha.
- N'exonère pas du respect du droit en vigueur (SUP, risques, ZH démonstration de l'optimisation de la capacité d'aménager et de construire dans les espaces urbanisés...)
- Ne remet pas en cause les objectifs fixés par la loi Climat et Résilience, soit réduire de moitié la consommation foncière sur la période 2021-2031.
- **A la demande du maire**, une commune concernée peut choisir de mutualiser à l'échelle intercommunale.

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Cas des projets structurants

→ Définition des projets d'envergure nationale ou européenne :

- DUP Conseil d'État ou ministérielle ;
- LGV ;
- projets industriels majeurs (souveraineté nationale ou transition écologique) ;
- Grands ports maritimes ou fluvio-maritimes ;
- défense ou sécurité nationale ;
- construction ou réhabilitation d'établissements pénitenciers ;
- opérations d'intérêt nationale ;
- réacteurs nucléaires ;
- postes électriques > 220 Kv.

→ Liste devant être établie par arrêté ministériel.

→ Mutualisation à l'échelle nationale à hauteur de 12 500 hectares dont 10 000 pour les régions couvertes par un SRADDET.

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Gouvernance

→ **Suppression de la conférence régionale des SCoTs.**

→ Mise en place d'une **conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols**. Elle sera notamment consultée pour la répartition des objectifs de réduction mais aussi dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale ou européenne, ainsi que les projets d'envergure régionale. Présidence du conseil régional.

→ Mise en place d'une **commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols**. Participe à la définition de la liste des projets d'envergure nationale ou européenne. Un décret doit paraître et portera sur sa composition et son fonctionnement.

Ajout de nouveaux outils

- Instauration d'un **droit de préemption urbain** sur les communes couvertes par un PLU ou une CC qui pourra mobiliser des **secteurs prioritaires qui présentent un potentiel foncier majeur pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés** (nature en ville, renaturation, renouvellement urbain, densification et friches).
- Instauration d'un **sursis à statuer pour les demandes d'autorisation d'urbanisme entraînant une consommation d'espaces** qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation.
- **Comptabilisation des opérations de renaturation** en déduction de la consommation d'espaces.

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023

Ordre du jour

16h00 – 16h10 : Ouverture

16h10 – 16h55 : Fresque du sol

17h00 – 17h30 : Pourquoi le ZAN ?

17h30 – 17h55 : Intervention de M. François Tacquart

17h55 – 18h20 : Intervention de M. François Mainsant

18h20 – 19h20 : Table ronde

19h20 – 19h30 : Point d'actualité législative

19h30 – 19h40 : Clôture

19h40 – 20h30 : Cocktail et échanges entre participants

Comment mettre en œuvre le « zéro artificialisation nette » ? - 15 septembre 2023